

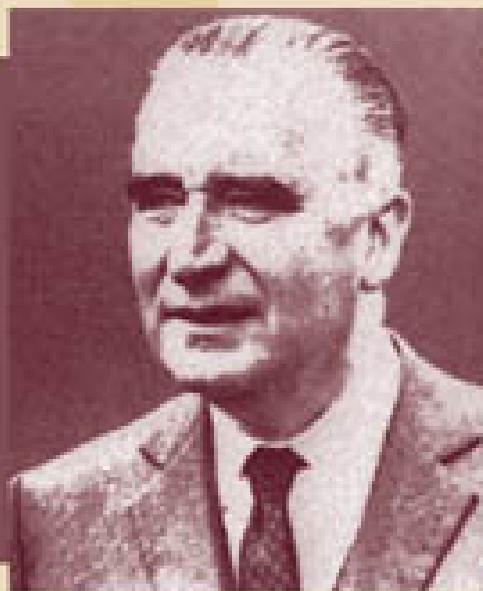
Éric Bussière et Émilie Willaert

Un projet pour l'Europe

*Georges Pompidou
et la construction européenne*

Georges Pompidou

Archives
N° 4



P.I.E. Peter Lang

Éric Bussière et Émilie Willaert

Un projet pour l'Europe

*Georges Pompidou
et la construction européenne*

Georges Pompidou

Archives
N° 4



P.I.E. Peter Lang

Georges Pompidou : un projet pour l'Europe

Bien des arguments justifient la publication d'un recueil de documents relatif à la politique européenne d'un chef de l'État sous la V^e République. Les fondements de la construction européenne, posés par le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE), se mettent en place à partir de 1958. En effet, le général de Gaulle, premier président et fondateur de la nouvelle République, arrime la France à l'Europe communautaire. Il s'engage fermement dans cette voie, malgré les controverses que sa politique européenne a suscitées durant les dix années de sa présence à la tête de l'État. Aussi, dès lors que le choix en a été fait, le développement effectif du marché commun s'insère dans de nombreux aspects de la vie du pays. La pratique institutionnelle de la V^e République place le Président à l'origine des principales orientations politiques. Mais celles-ci sont mises en œuvre par le gouvernement, en matière communautaire comme en matière de ce que l'on nommera bientôt la coopération politique. Charles de Gaulle a initié cette pratique. Georges Pompidou l'a définitivement installée entre 1969 et 1974¹.

De la permanence d'une thématique à l'émergence d'un projet

La place de l'Europe dans l'activité du président de la République, montre l'importance et la permanence de ce sujet dans ses préoccupations. De nombreux conseils restreints sont, en effet, dédiés aux affaires européennes durant le quinquennat de Georges Pompidou², comme cela fut auparavant le cas, du temps du Général. Par ailleurs, au-delà de ces conseils consacrés à l'Europe, bien d'autres se rattachent pour une large part à cette dimension. C'est, par exemple, le cas de ceux qui furent

¹ Sur cette question, voir notamment, G. Le Béguec et F. Turpin, *Georges Pompidou et les institutions de la V^e République*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2006, 281 p.

² L'inventaire des archives de la présidence de G. Pompidou fait référence à huit conseils restreints consacrés spécifiquement aux affaires européennes, respectivement les 21 octobre et 17 novembre 1969, les 12 mars, 16 juillet, 18 novembre et 9 décembre 1970, les 1^{er} juin et 5 octobre 1972.

organisés pour les questions agricoles, domaine où la Politique agricole commune (PAC) détermine l'action à conduire à l'échelle nationale. Mais l'Europe communautaire est également en cause lorsqu'il s'agit des questions monétaires internationales, des négociations commerciales au sein du GATT³, de l'aide aux pays en voie de développement, ou encore de la politique industrielle et du plan. La construction européenne est également présente dans les relations bilatérales de la France, avec l'un des Six puis des Neuf, et même avec les États-Unis. C'est donc un nombre croissant de dossiers, traités par le Président, qui comportent une dimension européenne. Cette dimension, Georges Pompidou l'assume et la revendique. Ainsi, en janvier 1972, il demande à Michel Jobert⁴, alors secrétaire général de l'Élysée,

de faire savoir à l'extérieur que le président de la République suit personnellement ces questions de très près, et a tenu, à la suite de sa conférence télévisée du mois de décembre⁵, un conseil restreint⁶, au cours duquel le point a été fait des différents problèmes qui, d'une façon ou d'une autre, se rattachent au marché commun agricole⁷.

La dimension européenne s'insère donc dans divers champs d'action du Président. Plus concrètement, elle se répartit autour de deux axes principaux qui l'organisent et la rendent intelligible : la dimension communautaire d'une part, et la coopération politique d'autre part.

Le premier domaine, celui de la dimension communautaire, concerne les engagements qui découlent du Traité de Rome, c'est-à-dire le développement du marché commun et la mise en œuvre des politiques communes. À ce premier ensemble est directement rattachée la question de

³ GATT : General Agreement on Tariffs and Trade ou *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*. Cet accord multilatéral, signé par 23 pays, est conclu le 30 octobre 1947 et entre en vigueur en janvier 1948. Il vise à promouvoir le libre-échange dans les relations commerciales internationales. Il procède par cycles de négociations multilatérales visant à favoriser l'ouverture des marchés en diminuant les niveaux de protection. Le *Dillon round* aboutit à un accord le 16 juillet 1962, le *Kennedy round*, ouvert à Genève le 4 mai 1964, se conclut le 15 mai 1967. Il permet des réductions réciproques des droits de douane, compris entre 35 et 40 %, sur les produits industriels.

⁴ M. Jobert (1921-2002), dirige, dès janvier 1966, le cabinet de G. Pompidou Premier ministre, en remplacement de F.-X. Ortoli. Il devient secrétaire général de la présidence de la République après l'élection de G. Pompidou, le 19 juin 1969, et occupe ce poste jusqu'à sa nomination comme ministre des Affaires étrangères, en 1973.

⁵ Il s'agit de l'entretien télévisé avec L. Zitronne, du 22 décembre 1971.

⁶ Il s'agit du conseil restreint du 18 janvier 1972 sur le marché commun agricole.

⁷ Centre historique des Archives nationales (CHAN), 5AG2/63, note de J.-R. Bernard pour M. Jobert, 10 janvier 1972, citée par G. Noël et É. Willaert, *Georges Pompidou, une certaine idée de la modernité agricole et rurale*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2007, p. 23.

l'élargissement, posée depuis la première candidature britannique en 1961. Les changements qu'impliquent l'élargissement mais aussi l'approfondissement de l'action communautaire, induisent une série d'interrogations sur le fonctionnement des institutions européennes et leurs possibles évolutions. Ces questions sollicitent largement la réflexion du Président.

La coopération politique représente, quant à elle, un champ d'action spécifique, que le général de Gaulle avait souhaité développer dès son retour au pouvoir, mais finalement sans y parvenir⁸. Sous le quinquennat de Georges Pompidou, et plus particulièrement à partir de 1970, elle est relancée, sur une base d'abord modeste, à travers la mise en œuvre du rapport Davignon⁹. Puis, elle devient un axe plus important de l'action européenne du Président Pompidou, à partir du moment où les pays de la CEE sont confrontés à un environnement économique et politique instable. Le souhait américain de redéfinir les relations au sein de l'alliance atlantique¹⁰ participe également au renforcement de cette problématique. Dès lors, la coopération politique devient le second axe de la politique européenne de Georges Pompidou. S'il s'attache, avec fermeté, à le distinguer du champ communautaire, les acteurs concernés restent bien les six puis, à partir de janvier 1973, les neuf États membres. Mais la coopération politique rejoint, par nombre d'aspects, le champ de l'action communautaire. Aussi, les modalités permettant de prendre en compte l'articulation entre champ communautaire d'une part, et coopération

⁸ À l'occasion du sommet de Paris, des 10 et 11 février 1961, le général de Gaulle propose la mise en place d'une coopération politique entre les Six. Une commission, présidée par le Français Christian Fouchet, élabore les bases institutionnelles de cette coopération. Mais les désaccords entre les Six sur le contenu et les formes mêmes de cette coopération aboutissent à l'échec définitif du « plan Fouchet » lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères des Six, le 17 avril 1962.

⁹ P. Gerbet, *La construction de l'Europe*, Paris, A. Colin, 2007, p. 256, 306-307. Étienne Davignon, diplomate belge, est chargé, à l'issue du sommet de La Haye de décembre 1969, de diriger un comité de hauts fonctionnaires dont le but est d'élaborer des propositions destinées à relancer la politique étrangère commune européenne. Un *Rapport Davignon* est adopté par le Conseil des ministres des Communautés européennes, le 27 octobre 1970. Ce rapport préconise la mise en place d'un mécanisme d'information et de consultation dans le domaine de la politique étrangère. Il suggère l'organisation de réunions semestrielles des ministres des Affaires étrangères, et la création, dans chaque ministère, d'un correspondant européen pour une meilleure circulation de l'information entre les administrations des pays membres. Enfin, le rapport prévoit la remise annuelle au Parlement européen, par le président du Conseil des ministres, d'une communication sur l'état de la coopération politique.

¹⁰ Le 23 avril 1973, le secrétaire d'État américain, Henry Kissinger, lance « l'année de l'Europe » afin de mettre en place une « nouvelle charte atlantique » définissant sur une base globale et rénovée, les relations entre l'Europe et les États-Unis.

politique d'autre part, interrogent le Président jusqu'à la fin de son mandat.

Cette double orientation de l'action européenne du Président fut particulièrement bien décrite lors du colloque organisé par l'Association Georges Pompidou, en 1993, qui donna lieu à une publication¹¹. Ce colloque avait associé des historiens de la construction européenne à des spécialistes des relations internationales et constitue la référence pour qui s'intéresse à la politique européenne du Président. À juste titre, la question de l'élargissement et de l'adhésion britannique à la Communauté se trouve en position centrale dans ce livre qui a contribué à alimenter la réflexion sur l'action européenne du Président. Du côté de l'histoire de la construction européenne, Marie-Thérèse Bitsch a, quant à elle, donné une série de contributions sur la relance de La Haye, la Conférence de sécurité et de coopération en Europe (CSCE) et la mise en place du Conseil européen. Ces contributions ont récemment été regroupées dans un même ouvrage¹² qui met en avant le rôle de Georges Pompidou sur ces questions. Piers Ludlow, dans son livre *The European Community and the crises of the 1960s. Negotiating the Gaullist Challenge*¹³, évoque le sommet de La Haye qu'il considère comme le point final d'une période de tensions entretenues par le général de Gaulle depuis 1963. Les historiens des relations internationales ont également enrichi notre capacité à appréhender la problématique européenne dans son ensemble. On sera ainsi particulièrement attentif aux publications de Georges-Henri Soutou, notamment sur les relations du Président Pompidou avec les États-Unis¹⁴. Enfin, dans un registre plus classique, on ne peut négliger l'importante biographie d'Eric Roussel consacrée à Georges Pompidou et enrichie de précieux documents¹⁵.

Les travaux les plus récents de l'Association Georges Pompidou, bien que s'attachant à des secteurs spécifiques de l'action de l'ancien Président, ont également complété ou renouvelé l'étude de sa politique européenne. Les actes du colloque *Georges Pompidou face à la muta-*

¹¹ Association Georges Pompidou, *Georges Pompidou et l'Europe*, Bruxelles, Complexe, 1995, 692 p.

¹² M.-T. Bitsch, *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2007, 207 p.

¹³ P. Ludlow, *The European Community and the crises of the 1960's. Negotiating the Gaullist Challenge*, Londres, Routledge, 2006, 269 p.

¹⁴ Notamment G.-H. Soutou, « Le Président Pompidou et les relations entre les États-Unis et l'Europe », dans *Journal of European Integration History*, 2000, volume 6, n° 2, p. 116-146.

¹⁵ É. Roussel, *Georges Pompidou, 1911-1974*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1994, 683 p.

tion économique de l'Occident, 1969-1974¹⁶, montrent l'importance de la dimension européenne dans ses réflexions sur l'économie du pays et, plus largement, son insertion internationale. Plus récemment, les ouvrages publiés par Gilbert Noël et Émilie Willaert prennent en compte la dimension européenne de sa politique agricole¹⁷. Enfin, les aspects politiques du référendum sur l'Europe, en 1972, ont fait l'objet d'une présentation spécifique dans un volume consacré à *Georges Pompidou et les élections (1962-1974)*¹⁸.

Ce recueil de documents a largement fait appel aux archives de la présidence de la République, déposées aux Archives nationales sous la cote 5AG2¹⁹. Viennent s'y ajouter quelques documents provenant du ministère des Affaires étrangères, de la Fondation Jean Monnet²⁰ ou encore des archives de Jean-René Bernard²¹, qui apportent des éclairages complémentaires indispensables. Au-delà des documents publics, tels que les discours, conférences de presse et interviews, le lecteur trouvera donc des notes de travail émanant des conseillers techniques en charge des affaires européennes. Cet ensemble est complété par des lettres adressées par Georges Pompidou à des responsables politiques européens, des comptes-rendus d'entretiens et des notes personnelles qui témoignent de sa réflexion et éclairent le sens de son action. Enfin, le chercheur complétera utilement la lecture de ces documents et des fonds d'archives auxquels ils se rapportent, par l'étude des archives orales

¹⁶ É. Bussière (dir.), *Georges Pompidou face à la mutation économique de l'Occident, 1969-1974*, Paris, PUF, 2003, 419 p.

¹⁷ G. Noël et É. Willaert, *Georges Pompidou, une certaine idée de la modernité agricole et rurale*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2007, p. 145-186, et *Georges Pompidou et le monde des campagnes*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2007, 347 p.

¹⁸ J.-P. Cointet, B. Lachaise et S. Tricaud, *Georges Pompidou et les élections (1962-1974)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2008, 342 p.

¹⁹ Il existe un inventaire publié de ce fonds, voir Archives nationales, *Archives de la présidence de la République. V^e République, Georges Pompidou (19 juin 1962-2 avril 1974)*, Paris, Archives nationales – La Documentation française, 1996, 271 p.

²⁰ La Fondation Jean Monnet, créée en 1978 par J. Monnet lui-même, met à la disposition des chercheurs, des archives importantes sur les origines et le développement des Communautés européennes. Voir son site internet <http://www.jean-monnet.ch/> pour de plus amples détails sur ses activités.

²¹ J.-R. Bernard est né en 1932. Il a été chargé des questions financières au cabinet de G. Pompidou Premier ministre, de 1962 à 1968, puis conseiller technique chargé des affaires économiques et financières et des affaires européennes au secrétariat général de la présidence de la République, de 1969 à 1973. Enfin, de 1973 à 1974, il est secrétaire général adjoint de la présidence de la République. Par ailleurs, de 1967 à 1977, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI). Les archives de J.-R. Bernard ont été déposées par l'Association Georges Pompidou, en avril 2002, au CHAN sous les cotes 86AJ/1 à 86AJ/163.

collectées par l'Association Georges Pompidou depuis sa création. Ces témoignages d'acteurs, fonctionnaires, ministres ou responsables politiques, représentent une aide considérable pour analyser l'œuvre pompidolienne²².

Ainsi, l'ouvrage que nous présentons n'est pas seulement une sélection de documents destinés à illustrer l'action et le discours européen de Georges Pompidou. Les textes de références choisis, révèlent, chez Georges Pompidou, la maturation d'un projet. Celui-ci est fondé sur une réflexion de fond, combinée à la confrontation avec les réalités politiques d'une période où bien des données, acquises depuis les années d'après-guerre, commencent à être remises en question. C'est à la compréhension de ce projet qu'est consacré cet ouvrage.

La montée en puissance de la thématique européenne

Dès lors qu'il est devenu président de la République, Georges Pompidou a pu affirmer que « l'Europe est au centre de [la] politique »²³ de la France. Ce constat pose la construction européenne comme une globalité, impliquant tous les aspects de la vie de la nation, et par conséquent de nombreuses responsabilités politiques. Mais l'Europe n'est pas absente des activités de Georges Pompidou, Premier ministre du général de Gaulle, de 1962 à 1968, même si les grandes décisions en matière européenne relèvent de la fonction présidentielle et échappent largement au chef du gouvernement.

Ainsi, le général de Gaulle assumait politiquement les réformes économiques entreprises à la fin de l'année 1958, pour permettre à la France de respecter les engagements pris, vis-à-vis de ses partenaires, à travers le Traité de Rome. De même, il suivit de près une série de dossiers dont la gestion était largement déterminée par le cadre communautaire. Ce fut notamment le cas de la mise en œuvre de la PAC, donnée essentielle pour l'évolution de l'agriculture et du monde des campagnes en France²⁴. Mais de Gaulle se préoccupa également des implications de

²² Les interviews de Raymond Barre, Jean-René Bernard, Jean-Marc Boegner, Jean-François et Xavier Deniau, Bernard Esambert, Michel Jobert, François-Xavier Ortoli, Maurice Schumann, peuvent par exemple se révéler utiles. Ces témoignages sont consultables à l'Association Pompidou et au CHAN, selon des conditions définies pour chacun d'entre eux.

²³ CHAN, 5AG2/1089, entretien de G. Pompidou avec L. Zitronne, 22 décembre 1971.

²⁴ Le 14 janvier 1962, les Six trouvent un accord sur les orientations de la PAC. Ils adoptent les premiers règlements pour des organisations communes de marchés (OCM) pour les céréales, les œufs, les volailles et la viande de porcs, et créent le Fonds d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). La mise en œuvre de la PAC par le général de Gaulle est notamment évoquée par Edgar Pisani, à l'époque ministre

l'unification européenne au plan international. Il le fit notamment à travers les prolongements mondiaux de l'unification économique, dans le domaine monétaire ou de la politique de coopération avec le tiers-monde²⁵. Enfin, le Général choisit de promouvoir l'Europe politique, symbolisée par le plan Fouchet, pour voir s'affirmer une Europe européenne au plan international²⁶. L'Europe s'insère bien au cœur de la fonction présidentielle. Elle devient même un enjeu politique global, comme le montrent les conditions de la mise en ballottage du Général, lors de l'élection présidentielle de 1965²⁷.

Ainsi, le chef du gouvernement qu'est Georges Pompidou, de 1962 à 1968, n'assume qu'une partie limitée de l'enjeu européen. Mais la nature même de l'objet et de la politique communautaire est ambiguë et longtemps mal délimitée. Tout est « entre-deux » dans un domaine aux implications multiples. L'on ressent d'ailleurs les effets de cette ambiguïté dans la répartition des responsabilités entre ministères pour gérer les dossiers communautaires²⁸. Les affaires européennes sont donc un sujet où le chef du gouvernement a la possibilité, avec le temps, d'élargir son champ d'action et de gagner en autonomie. Pour Georges Pompidou, ce fut une volonté. L'inflexion date du deuxième semestre de l'année 1965. Sa prise d'autonomie est incontestablement liée à la crise de la chaise vide.

Cependant, le Premier ministre Pompidou n'est pas resté à l'écart des affaires européennes jusqu'en 1965. Son discours d'investiture, prononcé à l'Assemblée nationale, le 26 avril 1962, évoque d'ores et déjà cette

de l'Agriculture, dans Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, tome V, *L'Europe*, Paris, Plon, 1992, p. 177-178.

²⁵ Sur ces aspects, voir notamment F. Turpin, *La politique française de coopération avec l'Afrique subsaharienne francophone au prisme de la volonté de puissance*, HDR, Paris-Sorbonne, 2007, p. 305-349 ; A.-S. Claeys, *La France et la politique africaine de l'Europe. 1957-2002*, doctorat en Sciences politiques, Université de Bordeaux 4, 2004 ; G. Migani, *La France et l'Afrique sub-saharienne, 1957-1963*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2008, 295 p.

²⁶ G.-H. Soutou, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet d'Union politique européenne : un projet stratégique », dans A. Deighton, A. S. Milward (dir.), *Widening, Deepening and Acceleration : The Economic Community, 1957-1963*, Baden Baden, Nomos, 1999, p. 21-46.

²⁷ Les deux principaux adversaires du Général lors de cette élection, François Mitterrand et Jean Lecanuet, ont exploité au cours de leur campagne, le climat d'incertitude créé par la crise de la chaise vide. C'est une des explications de la mise en ballottage de Charles de Gaulle, lors du premier tour.

²⁸ Voir sur ce thème, L. Badel, S. Jeannesson et P. Ludlow, *Les administrations nationales et la construction européenne, une approche historique (1919-1975)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2005, 409 p.

question. De plus, il dispose d'un instrument exceptionnel, le SGCI²⁹, dont le titulaire, lors de son arrivée à Matignon, n'est autre que François-Xavier Ortoli³⁰. Point nodal de la politique européenne de la France, cette structure interministérielle, en développement continu au cours des années 1960, offre au Premier ministre, un accès total à l'ensemble des dossiers relevant du domaine communautaire. Dans la mesure où François-Xavier Ortoli est, dans le même temps, directeur de cabinet de Georges Pompidou et qu'il suit plus particulièrement les dossiers économiques, les liens sont structurellement établis entre la politique européenne de la France et les grands choix de politique intérieure. De manière emblématique, François-Xavier Ortoli devient, en 1966, Commissaire général au plan, dont l'une des fonctions est de préparer l'industrie française à affronter le marché commun industriel définitivement mis en place au 1^{er} juillet 1968. C'est dire si les affaires européennes et les affaires nationales sont liées.

Il ne fait aucun doute que Georges Pompidou adhère pleinement, dès cette époque où il était Premier ministre, au projet d'« Europe européenne » du Général. Il s'emploie à le mettre en œuvre. Ainsi, il promeut les intérêts agricoles français et européens face aux États-Unis, au sein du GATT. Il prête une attention particulière à l'industrie nationale dans le cadre européen, à l'indépendance technologique de la France et

²⁹ SGCI : secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne. Le SGCI est créé par décret du 25 juin 1948 pour organiser l'utilisation des crédits américains d'après-guerre (plan Marshall) au sein de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Depuis 1952, après la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), il prépare et coordonne les positions françaises au sein des différentes institutions européennes. Par décret du 10 juillet 1954, sa gestion est placée sous l'autorité du ministre des Finances. En 1958, le Premier ministre indique que toutes les communications avec la CEE doivent se faire sous son autorité, par l'intermédiaire du SGCI qui coordonne alors tout ce qui touche à la politique française de coopération européenne. Il assure également la coordination systématique et régulière de l'ensemble des administrations françaises appelées à participer directement ou indirectement aux réunions et aux activités des Communautés européennes et est chargé d'envoyer les instructions correspondantes à la Représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes. Les archives du SGCI sont conservées au centre des archives contemporaines (CAC), à Fontainebleau.

³⁰ F.-X. Ortoli (1925-2007) a été conseiller technique en 1962, puis directeur de cabinet, de 1962 à 1966, de G. Pompidou, Premier ministre. Il a été nommé ministre de l'Équipement et du Logement de 1967 à 1968, puis ministre de l'Éducation nationale de mai à juillet 1968. De 1969 à 1972, il a été ministre du Développement industriel et scientifique avant d'être nommé, en 1973, président de la Commission des Communautés européennes. Il a été par ailleurs Commissaire général au Plan de 1966 à 1967, ministre de l'Économie et des Finances de 1968 à 1969.

de l'Europe, comme l'illustre, par exemple, son discours inaugurant l'usine de Pierrelatte.

S'il revient, souvent en public, sur les choix européens définis par de Gaulle, Georges Pompidou s'emploie parfois aussi à en atténuer les aspérités. Ce fut le cas lors des difficultés créées par l'échec de la première candidature britannique, en 1963. De même, la gestion politique de la crise de la chaise vide marque, de ce point de vue, un tournant. Cette crise est en réalité mal ressentie par une partie des élites du pays : monde agricole, monde industriel, monde des experts dans l'entourage même du Premier ministre. Elle pose des problèmes de gestion que le SGCI s'emploie à résoudre au mieux³¹. En tant que chef de la majorité, Georges Pompidou doit, quant à lui, expliquer la politique européenne du gouvernement à des députés de l'Union pour la nouvelle République (UNR)³² qui sont inquiets en cette fin d'année 1965.

Aussi, les années 1966 à 1968 sont, pour Georges Pompidou, celles d'une prise d'autonomie. Cela vaut tant à l'échelle européenne qu'à celle de la politique intérieure³³. Avec les années, et au fur et à mesure que l'on se rapproche de la mise en place définitive du marché commun, la construction européenne, qui a nécessité des efforts importants pour la France, se présente comme un processus cumulatif, comme un acquis que l'on ne peut songer à remettre en cause. C'est ce qu'explique Georges Pompidou au Premier ministre britannique, Harold Wilson³⁴, en juillet 1966. Cette remarque faite à la Grande-Bretagne qui songe à nouveau à rejoindre les Six, vaut pour la France elle-même. Elle est notamment illustrée par la décision du gouvernement de respecter le calendrier communautaire qui propose l'ouverture des frontières entre les Six, au 1^{er} juillet 1968, et ce, malgré la crise du printemps 1968. Plus encore, ces événements de mai 1968 ne font que conforter, chez Georges Pompidou, l'idée d'un ancrage fondamental de la France à l'Europe. Il écrit, en analysant les fondements de la crise et les réponses à y apporter : « La France et l'Europe occidentale sont-elles qualifiées pour trouver la solution, je n'oserais l'affirmer. Mais plus que d'autres peut-être, sont-elles en mesure d'y aider, par leurs traditions comme par

³¹ Lire par exemple, A. de Castelneau, « Le SGCI, une réponse administrative aux défis européens de l'après-guerre », dans L. Badel, S. Jeannesson et P. Ludlow, *op. cit.*, p. 332-335.

³² L'UNR est un parti politique fondé en octobre 1958, après le retour au pouvoir du général de Gaulle dont il entend soutenir l'action.

³³ Sur cette question, lire G. Le Béguet et F. Turpin, *Georges Pompidou et les institutions de la V^e République*, *op. cit.*, p. 17-18.

³⁴ H. Wilson (1916-1995) est un homme politique britannique. Député travailliste depuis 1945, il devient ministre du commerce sous le gouvernement Attlee de 1947 à 1951 puis Premier ministre de 1964 à 1970 et de 1974 à 1976.

la conscience qu'elles ont ressentie du mal de notre civilisation, une civilisation qui est d'ailleurs leur fille même si elle a pris ailleurs ses développements les plus spectaculaires. »³⁵ On comprend bien mieux la position du futur candidat à la présidence de la République. Georges Pompidou, en acceptant l'élargissement de la Communauté, souhaite débloquer un processus auquel la France est plus que jamais liée, tout en préservant sa nature profonde.

Depuis le 29 avril 1969, Georges Pompidou fait officiellement campagne pour succéder au général de Gaulle à la présidence de la République. Il est conduit à affirmer une série d'inflexions que les années qui précèdent ont préparée. En effet, le nouveau veto du général de Gaulle à la seconde candidature britannique, le 27 novembre 1967, « l'affaire Soames » de février 1969³⁶, puis la seconde crise de la chaise vide déclenchée le 19 février 1969, cette fois-ci dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)³⁷, ont de nouveau distendu les liens entre la France et ses cinq partenaires. Aux yeux des Cinq, le Général souhaitait encore remettre en question les équilibres politiques et institutionnels qui présidaient au fonctionnement des Communautés et à l'avenir de la construction européenne. Quoiqu'il en soit du contenu des manœuvres et de la réalité des malentendus, la position de la France au sein de la CEE s'en trouvait affaiblie. Il convient d'ajouter à ces événements, l'évolution des rapports de force que la crise de Mai 1968 a induit, notamment au plan économique, entre la France et l'Allemagne. Par exemple, en novembre 1968, la République fédérale refusait la réévaluation du deutsche mark que la France, appuyée par les États-Unis, lui suggérait.

Aussi, pour élargir la base politique sur laquelle il souhaitait fonder sa candidature et son action futures, Georges Pompidou doit mettre en

³⁵ G. Pompidou, *Le nœud Gordien*, Paris, Flammarion, 1974, p. 181.

³⁶ Au cours d'un entretien avec Christopher Soames, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, le 4 février 1969, le général de Gaulle expose les bases d'une réorganisation d'ensemble des Communautés. Son souhait est de faciliter une adhésion britannique ainsi que la mise en place d'une coopération politique européenne où les grandes puissances, Angleterre, France, Italie, Allemagne, exerceraient les principales responsabilités. Harold Wilson révéla le contenu de ces propositions aux partenaires de la France, provoquant ainsi une nouvelle tension au sein des Communautés.

³⁷ L'UEO est née du traité de Bruxelles, signé le 17 mars 1948, entre la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni qui s'engagent à se défendre mutuellement si l'un d'entre eux est victime d'une agression armée. Le traité de Paris, signé en octobre 1954, permet d'intégrer dans cette organisation, la RFA et l'Italie. Le 19 février 1969, en réaction à une proposition italienne visant à instituer un système de consultations obligatoires entre membres de l'UEO, la France décide de suspendre sa participation au Conseil de cette organisation. Elle ne le réintègre que le 20 avril 1970.

œuvre une politique européenne infléchie par rapport à celle de De Gaulle. Le débat télévisé organisé avec le centriste Jacques Duhamel³⁸, le 22 mai 1969, est un témoin de cette nécessité. Celle-ci ne pouvait être symbolisée que par la perspective de l'élargissement, souhaité par les alliés politiques du futur Président, et attendu par les partenaires de la France.

Les étapes d'une action

Le sommet de La Haye, en décembre 1969, pose tout de suite les bases de la politique et de la vision du nouveau Président, élu en juin 1969. Il est alors légitime de décrire la stratégie conduite par Georges Pompidou, selon le célèbre triptyque : achèvement, approfondissement, élargissement³⁹. Présentée ainsi, la stratégie du Président consiste à s'assurer que la France obtiendra les garanties nécessaires quant à la pérennité de la PAC, à travers la mise en place du règlement financier. Elle vise également au développement des nouvelles politiques qui l'intéressent (industrie, technologie, monnaie, etc.), avant que ne soit lancé le processus qui doit conduire à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Le triptyque reflète bien le positionnement tactique adopté par Georges Pompidou. Mais sa vision s'ordonne en fait autour de deux dimensions qui structurent durablement l'ensemble de sa politique européenne : d'une part, la voie communautaire, d'autre part, la dimension intergouvernementale.

Cette vision prolonge le discours tenu à Harold Wilson, en 1966 : la France s'est appropriée une démarche communautaire dont la dynamique ne doit pas s'arrêter. La Grande-Bretagne, comme les autres pays candidats, doit l'intégrer au prix de certains sacrifices. Cet acquis et cette dynamique appartiennent aux Six. Ils ne peuvent faire l'objet ni de marchandages, ni de négociations bilatérales. L'autre facette de cette vision relève de la dimension politique et de l'approche intergouvernementale. La rencontre à Paris entre Georges Pompidou et Edward Heath⁴⁰, les 20 et 21 mai 1971, la symbolise. En effet, même si les discussions entre les deux hommes portent, pour partie, sur l'objet communautaire, elles se prolongent sur les questions monétaires et

³⁸ J. Duhamel (1924-1977), élu député du Jura à partir de 1962 sous diverses étiquettes centristes, devient, à partir de 1969, le président d'un nouveau parti politique, le Centre démocratie et progrès.

³⁹ Lire notamment M.-T. Bitsch, *La construction européenne, Enjeux politiques et choix institutionnels*, *op. cit.*, p. 165-198.

⁴⁰ E. Heath (1916-2005), fut Premier ministre du Royaume-Uni de 1970 à 1974. Européen convaincu, il avait été, en 1960, chargé des négociations d'adhésion à la CEE, négociations qui se heurtèrent au veto du général de Gaulle en 1963.

politiques. Le Président Pompidou joue ici sur le registre, plus classique, des équilibres entre puissances, à un moment où le gouvernement allemand gagne en autonomie aux plans politique et monétaire. La volonté de voir la Grande-Bretagne dans la CEE, et la livre sterling dans la future Union économique et monétaire (UEM), relève, pour Georges Pompidou, de son souhait de disposer d'un partenaire proche. Cela doit lui permettre de développer une coopération politique en Europe, conforme à ses attentes. La venue d'Edward Heath à Paris et l'insertion d'une démarche bilatérale au sein d'un processus de négociation communautaire, symbolisent la double voie autour de laquelle le projet européen de Georges Pompidou s'articule.

L'apogée de ce projet se situe entre mai 1971 et juin 1972. La date de mai 1971 correspond d'une part à la décision allemande de laisser flotter le deutsche mark et de renoncer, au moins provisoirement, au projet d'UEM tel que le concevait Paris, et, d'autre part à la rencontre Pompidou-Heath. Entre mai 1971 et mars 1972, Georges Pompidou joue le « grand jeu » sur le plan monétaire. Il négocie avec le président américain Richard Nixon⁴¹, aux Açores, l'amorce d'une réforme du système monétaire international, conforme aux souhaits de la France. Puis, il obtient de ses partenaires, la mise en place d'une identité monétaire européenne, à travers ce que l'on a coutume d'appeler le « serpent monétaire »⁴². Georges Pompidou met l'accent sur la nécessaire coopération politique et l'affirmation des intérêts propres à l'Europe, notamment face aux États-Unis, en insérant cette dimension dans le prolongement de sa réflexion de toujours, sur la notion de civilisation européenne. Il pose les bases d'un schéma institutionnel de type confédéral, car il est convaincu que la civilisation européenne s'articule autour d'une série d'apports nationaux irréductibles. Mais, au printemps 1972, on observe une inflexion de sa pensée et de son action. Le référendum sur l'Europe, en avril 1972, avait notamment pour objectif de consolider, auprès de l'opinion publique, l'œuvre accomplie par le Président au plan européen. Il devait aussi lui donner mandat pour relancer la construction européenne à l'occasion du sommet de Paris, prévu en octobre 1972. Or, le résultat de ce référendum fut décevant. Il ne procura pas au Président le surcroît d'autorité qu'il en attendait. Par ailleurs, le mois de juin 1972 est celui des premières atteintes au projet monétaire de Georges Pompi-

⁴¹ R. Nixon (1913-1994) est le 37^e président des États-Unis. Élu par deux fois, en 1969 et en 1973, il doit démissionner en août 1974 à la suite du scandale créé par l'affaire du Watergate.

⁴² Le « serpent monétaire » européen est créé en avril 1972. Il repose pour l'essentiel sur une coopération des banques centrales des pays de la Communauté destinée à limiter l'amplitude des fluctuations de cours entre les devises des États participants.

dou. En effet, les Britanniques décident de quitter le serpent monétaire. En ce même mois de juin 1972, le Président semble remettre en question l'organisation du sommet de Paris. Finalement, il se tient en octobre et donne l'occasion aux Neuf, de se fixer l'objectif de mettre en place une Union européenne avant 1980. Cependant, il faut bien avouer que le bilan de la conférence de Paris se révéla inférieur aux attentes.

Mais le retournement d'une dynamique ne signifie pas l'épuisement définitif d'un modèle. Si les années 1969-1971 avaient été surtout consacrées à la dimension communautaire que Georges Pompidou souhaitait consolider et développer, la priorité des deux dernières années de sa présidence va au second volet du diptyque précédemment défini, c'est-à-dire la coopération politique. L'importance du thème va s'amplifiant depuis 1971, notamment avec la préparation de la CSCE⁴³. Mais c'est véritablement l'année 1973 qui apparaît comme déterminante. Le souhait du gouvernement américain de redéfinir les modalités de sa coopération avec l'Europe sur une base globale intégrant les aspects économiques, politiques et les affaires de sécurité, oblige la CEE à préciser la nature de son projet. Pour Georges Pompidou, il s'agit d'en définir le contenu et les principes institutionnels. C'est l'objectif du sommet de Copenhague, en décembre 1973, dont le principal résultat fut la publication d'une *Déclaration sur l'identité européenne*⁴⁴. Le conflit au Proche-Orient⁴⁵ et la crise de l'énergie⁴⁶ fournissent, au Président, un test de la volonté de ses partenaires. L'exercice ne fut pas concluant, comme le révéla l'isolement de la France lors de la conférence de l'énergie tenue à Washington, en février 1974⁴⁷. Le 19 janvier, quelques jours auparavant, la France avait décidé le retrait, annoncé comme provisoire, du franc du « serpent monétaire ».

⁴³ M.-T. Bitsch, *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, op. cit., p. 197-218. La CSCE, ouverte à Helsinki en juillet 1973, débouche sur les accords du même nom, signés le 1^{er} août 1975.

⁴⁴ Élaborée depuis l'été 1973, par le comité politique réunissant les représentants des ministères des Affaires étrangères des Neuf, *La déclaration sur l'identité européenne* est publiée à l'occasion du sommet de Copenhague, le 14 décembre 1973.

⁴⁵ La guerre du Kippour ou guerre Israëlo-arabe, opposa, du 6 octobre au 24 octobre 1973, Israël à une coalition menée par l'Égypte et la Syrie.

⁴⁶ Les 16 et 17 octobre 1973, pendant la guerre du Kippour, les pays arabes membres de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), réunis au Koweït, annoncent un embargo sur les livraisons de pétrole contre les États qui soutiennent Israël. Ils souhaitent par ailleurs une augmentation des prix du pétrole brut en faveur des pays producteurs.

⁴⁷ La France refuse de participer à un front uni des pays consommateurs de pétrole contre les pays producteurs. Elle ne participe donc pas à la création de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) qui réunit, à l'initiative des États-Unis, la plupart des pays occidentaux.

L'unité d'une politique

On a souvent cherché à décerner à Georges Pompidou un brevet de gaullisme quant à sa politique européenne. Cette affirmation de fidélité à la politique de Charles de Gaulle, indispensable en terme d'équilibre politique interne, est peu à peu intégrée, par commodité, à la vulgate qui fait de Georges Pompidou le continuateur du Général. Lorsque l'on parle d'Europe, cette affirmation doit être examinée de plus près, même si Georges Pompidou, en bon tacticien, se réfère avec régularité à de Gaulle en la matière. Affirmer que Pompidou poursuit la politique européenne du Général en l'adaptant aux circonstances, en y ajoutant le pragmatisme nécessaire, est en fait une simplification abusive, une manière d'esquiver la question.

Il ne fait guère de doute que Georges Pompidou inscrit son action dans le prolongement de la ligne fondamentale qui était celle du général de Gaulle lorsqu'il parle d'« Europe européenne ». L'un comme l'autre se rejoignent pour considérer que la finalité du projet européen ne pouvait se limiter à la mise en œuvre du marché commun et de politiques communes, économiques et sociales. Pour les deux hommes, il fallait lui donner une dimension politique. Comme l'affirme, avec force, Georges Pompidou, en avril 1970, par sa taille même, l'Europe, bientôt élargie, s'impose au monde. Or, « cela n'existe pas, la puissance repliée sur elle-même »⁴⁸. La grande initiative du Général qui aboutit et échoue à travers le plan Fouchet, trouve sa contrepartie, chez Georges Pompidou, avec le développement de la coopération politique. Celle-ci n'est autre que la tentative de renouer, sur des bases tactiques et institutionnelles plus prudentes, avec le projet d'Europe politique du Général.

Mais à plusieurs titres, le schéma européen de Georges Pompidou est plus élaboré que celui de son prédécesseur. À la prudence de la mise en œuvre, qui s'appuie sur les données économiques et politiques du moment, se trouve associée une visée intellectuelle et politique à plus long terme.

Toute la difficulté résidait, dès 1958, à définir les conditions de l'articulation entre, d'un côté l'intégration économique, fondée sur la méthode communautaire, et les finalités politiques de l'autre. De Gaulle, comme Pompidou, était conscient des liens entre l'économie et le politique. En cela, les deux hommes étaient des héritiers de l'entre-deux-guerres, et des acteurs convaincus du dirigisme économique à la française. Ils concevaient l'économie comme l'une des composantes essentielles d'un projet global, maîtrisé, qui excluait tout effet d'enchaîne-

⁴⁸ CHAN, 5AG2/1089 ; interview de G. Pompidou à *Réalités*, le 14 avril 1970. De plus amples extraits sont reproduits dans cet ouvrage.

ment. S'ils reconnaissaient parfaitement l'existence de ces liens pour le projet européen lui-même, ils récusaient tous deux la lecture au premier degré de la méthode fonctionnelle mise en place à l'époque du plan Schuman : l'unification économique de l'Europe ne devait pas induire de manière quasi déterministe, son unification politique. Restait à traduire cette conception en matière politique et institutionnelle.

Le Général avait cherché la solution à ce problème à travers la soumission directe de l'économique au politique. Cette solution correspondait, ni plus ni moins, à la reproduction du modèle de gouvernance à la française à l'échelle européenne. Le plan Fouchet visait alors, à bloquer l'évolution du processus d'intégration vers un schéma de type supranational que pouvait induire la dimension communautaire. C'est le sens de la crise de janvier 1962 lorsque le Général modifie les bases du projet d'Europe politique telles qu'elles avaient été pratiquement admises par les Six⁴⁹, puis de sa prolongation à l'époque de la chaise vide. On sait que ces tentatives furent des échecs : le schéma du plan Fouchet fit figure, de nombreuses années durant, de repoussoir pour les partenaires de la France, tandis que le compromis de Luxembourg⁵⁰ ne fut analysé comme un accord sur le fonctionnement des institutions, que par les gaullistes les plus intransigeants. Il représenta en réalité, pour la France et ses partenaires, un moyen de sauver la face et de poursuivre une aventure communautaire que les plus lucides, dans l'administration et les grandes organisations professionnelles en France, considéraient comme indispensable. Il n'en est pas moins vrai que ces deux tentatives avaient refermé plus qu'ouvert, une série d'options réalistes, et à terme profitables. La malheureuse « affaire Soames » représente l'ultime tentative du Général pour faire aboutir son modèle : elle enferma la politique européenne de la France dans une impasse dont Georges Pompidou dut la sortir.

Georges Pompidou avait parfaitement compris, à travers son expérience des années 1960 et son contact direct avec ses réalités les plus immédiates, le potentiel que représentait le projet communautaire, ainsi que l'adhésion qu'y apportait l'opinion informée. Il accepta donc la dimension communautaire telle qu'elle fonctionnait quand il s'installa à

⁴⁹ G.-H. Soutou, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet », dans *De Gaulle en son siècle, tome V, l'Europe, op. cit.*, p. 126-143.

⁵⁰ Le compromis de Luxembourg, rendu public le 30 janvier 1966, met fin à la crise de la chaise vide. Il constate le désaccord entre la France, favorable au maintien de la prise de décision à l'unanimité au sein du Conseil des ministres pour les questions « très importantes » et ses partenaires. Ceux-ci sont favorables à la prise de décision à la majorité dans les cas prévus par le traité à partir de la 3^e étape de la période transitoire. Les Six conviennent de ce que ce constat de désaccord n'empêche pas la reprise du cours normal des travaux de la Communauté.

l'Élysée. Il tira toutes les conséquences de l'acquis communautaire et étudia les perspectives qu'il offrait. Il fit également un plein usage de cet acquis, pour obtenir de ses partenaires qu'ils fassent corps autour de la France et de la Commission dans la négociation qui s'ouvrit avec la Grande-Bretagne. Il s'agissait pour Georges Pompidou, de prendre acte de l'existence et des potentialités de la réalité que représentait la construction européenne, et de lui reconnaître son autonomie.

Comment résoudre dès lors, la contradiction entre une méthode communautaire bien installée dans le champ de l'économie et appelée à s'y étendre, et la coopération politique, que le Président Pompidou souhaite voir adopter par l'Europe des Six puis des Neuf ? D'un côté, il s'agit de deux voies parallèles semblant ne jamais devoir se rejoindre, de deux méthodes que Georges Pompidou s'acharne à maintenir distinctes, notamment à l'occasion des sommets européens où il n'accepte qu'avec réticences la présence de la Commission. D'un autre côté, c'est l'expérience que Georges Pompidou fit, de manière presque constante, de la difficulté à séparer ces deux modes d'unification européenne. Cette difficulté peut être illustrée par les débats monétaires qui marquèrent son quinquennat. Ils démontrèrent plus que jamais les liens entre l'économie, le politique et le social, tant à l'échelle nationale qu'euro-péenne et internationale. Mais dès 1967, Georges Pompidou avait publiquement admis la « symbiose » que l'unification économique crée avec le politique, ne serait-ce qu'à travers la question de la fiscalité ou celle des charges sociales. De la même façon, bien des politiques développées, ou en cours de développement, dans le cadre communautaire, dont certaines le furent à l'initiative de la France, ont vu leurs incidences en matière de politique étrangère s'affirmer. C'est ce qu'expose François-Xavier Ortoli, nouveau président de la Commission, en novembre 1973⁵¹.

Georges Pompidou et ses collaborateurs sont donc persuadés des effets d'entraînement que les phénomènes économiques ont sur le plan politique. Dès lors qu'ils ont accepté l'existence de la dimension communautaire, ils ne peuvent en refuser les conséquences. Ainsi, à la différence du Général, ils cherchent moins à en bloquer les effets, qu'à les contrôler et en gérer les évolutions. La solution qui doit régler cette question est la naissance de l'Union européenne. Loin d'être un simple artifice, comme le prouve de fait la pérennité du modèle, elle représente un compromis dynamique, inscrit dans le temps. Le concept d'Union européenne allie une méthode, celle des sommets, et une perspective institutionnelle évolutive. Les sommets séparent de manière formelle, ce

⁵¹ Voir *infra*, lettre de F.-X. Ortoli à G. Pompidou, 29 novembre 1973.

qui relève du champ communautaire et ce qui relève de la coopération politique. Mais la présence des chefs d'État ou de gouvernement assure le lien entre les deux dimensions. Ce lien se trouve dès lors consolidé. Mais la démarche se veut également évolutive. En effet, les États pourront décider de transférer aux Communautés telle ou telle politique qu'ils auront initiée et testée selon le mode coopératif. Un tel système ne peut cependant fonctionner que si les gouvernements sont au cœur du processus. Le Conseil des ministres doit donc en représenter le nœud. Il doit assurer le lien entre ce qui relève de chacune des deux voies et être, comme l'affirme Georges Pompidou l'affirme en mai 1971, « un embryon de gouvernement confédéral »⁵². La synthèse ainsi réalisée a une double portée. Au plan politique, elle suppose à la fois volonté et gestion du temps. La volonté, Georges Pompidou la teste à plusieurs reprises chez ses partenaires, notamment lors du sommet de Copenhague. La gestion du temps correspond à l'expérimentation que représente, par exemple, la première phase, fondée sur une logique coopérative, de l'UEM telle qu'elle est définie au début d'août 1971. Pour Georges Pompidou, c'est à la suite de cette expérience de trois années de coopération monétaire que l'on pourra décider de déléguer telle ou telle fonction à des organismes européens.

Mais plus encore, la dimension politique et institutionnelle que représente le concept d'union européenne s'inscrit, du point de vue de Georges Pompidou, dans une perspective plus large. Depuis le début des années 1960, il expose sa conception du projet européen. Celle-ci, conforme aux préoccupations qui sont les siennes, s'inscrit dans l'affirmation d'une identité qui est d'abord une identité de civilisation. Elle pose le rôle de l'Europe dans le monde, à travers la légitimité d'un héritage. Mais elle traduit également la capacité à résoudre les questions qu'affrontent les sociétés occidentales et qu'ont révélées les crises de la fin des années 1960, à travers des synthèses associant modernité et tradition humaniste. L'Europe représente « une certaine conception même de l'homme, de la société, de la civilisation, et de l'avenir de cette civilisation »⁵³.

La définition de l'identité, posée à l'époque du sommet de Copenhague, est conforme à ce modèle. Elle associe les héritages, les projets européens en construction, et le rôle de l'Europe dans le monde. Elle est parfaitement conforme à la vision pompidolienne en ce qu'elle s'inscrit dans une perspective à long terme, reliant le passé à l'avenir, les identités nationales à l'identité européenne. Il ne faut pas s'étonner de

⁵² CHAN, 5AG2/1089 ; interview de G. Pompidou à la BBC, 17 mai 1971.

⁵³ CHAN, 5AG2/1089 ; interview de G. Pompidou à *Réalités*, 14 avril 1970.

l'apparente inversion que recèle la chronologie de la fin de la présidence. Si la dynamique européenne de la présidence Pompidou, au plan historique, est celle des années 1969-1972, la définition du projet politique à long terme, du projet d'Union européenne, date d'octobre 1972, à l'occasion du sommet de Paris qui s'inscrit dans une phase de retournement de la dynamique. Quant aux fondements du projet, ils ne semblent posés qu'en décembre 1973. Mais nous avons vu que la réflexion du Président sur les affaires européennes est bien antérieure. Elle accompagne en réalité l'ensemble de son action politique.

La « chronologie européenne » de Georges Pompidou est donc faite du télescopage de deux lignes de force : une dynamique historique qui s'appuie sur le triptyque de La Haye d'une part, une dynamique de projets dont les données fondamentales sont posées à la fin du septennat d'autre part. Le point d'inflexion de ces deux lignes de force se situe au second semestre de l'année 1971. C'est le moment où la conception pompidolienne fondée sur une communauté de culture et la capacité de l'Europe à générer les synthèses de l'avenir pour la civilisation occidentale, rejoint la conscience d'une puissance économique retrouvée, qui implique une présence au monde renforcée.

Le projet européen de Georges Pompidou est en réalité fondateur d'une démarche qui se prolonge jusqu'à nos jours. Le général de Gaulle avait accepté le Traité de Rome et pris les décisions qui s'imposaient pour permettre à la France de respecter les engagements qu'il comportait. Mais il s'agissait pour lui de promouvoir la place de la France dans le monde, en jouant sur l'effet de levier que la dimension européenne pouvait lui offrir. Le projet gaullien apparaît comme une variante française du modèle du sauvetage de l'État nation⁵⁴. Mais la réflexion spécifique du Général sur le projet européen, n'a pas l'ampleur de celle de Georges Pompidou. Son mode d'action a souvent provoqué l'instabilité du système. Et la fin du règne révèle ses limites.

La politique européenne de Georges Pompidou diffère de celle du Général en ce qu'il a appréhendé le projet européen non seulement dans sa relation avec le fait national, mais aussi en lui-même. Le point de cristallisation se situe à la fin de l'année 1966. Le discours tenu à Harold Wilson, en juillet 1966, témoigne de la prise de conscience d'une « européanisation » en cours. L'insertion de la France dans la Communauté a engagé un processus de transformation des structures économiques, sociales, politiques. La crise de la chaise vide l'a révélé tant du côté des experts que des électeurs. Georges Pompidou a cru, comme ceux de sa

⁵⁴ A. Milward, *The European Rescue of the Nation-State*, Londres, Routledge, 1992, 477 p.

génération, aux effets des transformations économiques sur le politique. Il l'a cru quand il s'est agi de la monnaie. Georges Pompidou appartient donc à cette catégorie de néo-fonctionnalistes qui souhaitent contrôler et orienter un processus dont ils connaissent, par ailleurs, la force d'entraînement.

Car la démarche de Georges Pompidou relève aussi d'une vision fort ancienne de l'identité et du projet européen, fondés sur la conscience de l'existence d'une civilisation commune, légitimant un mode d'organisation spécifique au continent. C'est une version modernisée de ce concept qui habite l'humaniste qu'était le Président et dont témoignent certaines pages du *Nœud Gordien*. Découle de cette vision une ligne d'action spécifique, appuyée sur une profonde légitimité et qui fonde la démarche européenne au plan politique. L'action européenne de Georges Pompidou ne peut être interprétée qu'en faisant appel à la combinaison de plusieurs modèles d'analyse. La profonde unité de son projet réside dans la volonté d'échapper à tout déterminisme, et à ne s'engager que dans un projet totalement assumé.

Éric Bussière et Émilie Willaert